

BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK PARLEMENT
PARLEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

INTEGRAAL VERSLAG
COMPTE RENDU INTÉGRAL

PLENAIRE VERGADERING VAN VRIJDAG 3 MEI 2024

SÉANCE PLÉNIÈRE DU VENDREDI 3 MAI 2024

VERSLAG ZONDER VERTALING

Nog niet goedgekeurd door de sprekers.
Niet citeren zonder de bron te vermelden.

COMPTE RENDU SANS TRADUCTION

Non encore approuvé par les orateurs.
Ne pas citer sans mentionner la source.

[103]

- De plenaire vergadering van het Brussels Hoofdstedelijk Parlement wordt geopend om 14.42 uur.

Voorzitterschap: de heer Rachid Madrane, voorzitter.

De voorzitter.- De vergadering is geopend.

[105]

VERONTSCHULDIGD

(Zie bijlagen)

[107]

QUESTIONS D'ACTUALITÉ

[109]

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. JAMAL IKAZBAN

À M. RUDI VERVOORT, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉ DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET DE LA RÉNOVATION URBAINE, DU TOURISME, DE LA PROMOTION DE L'IMAGE DE BRUXELLES ET DU BICULTUREL D'INTÉRÊT RÉGIONAL,

ET À M. ALAIN MARON, MINISTRE DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉ DE LA TRANSITION CLIMATIQUE, DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE,

concernant le mouvement de grève en cours chez Bruxelles Propreté.

[111]

QUESTION D'ACTUALITÉ JOINTE DE M. DAVID LEISTERH

concernant les mesures pour améliorer la sécurité en Région de Bruxelles-Capitale et éviter les incidences négatives sur la propreté publique.

[113]

QUESTION D'ACTUALITÉ JOINTE DE M. BRUNO BAUWENS

concernant les mesures éventuelles relatives aux jours de congé non accordés au personnel de Bruxelles Propreté.

[115]

M. Jamal Ikazban (PS).- Les syndicats ont déposé un préavis de grève pour dénoncer la situation psychosociale alarmante des travailleurs de Bruxelles Propreté. Je profite de cette tribune pour les remercier, car ils effectuent un travail de ramassage et de balayage remarquable.

Ils méritent cet encouragement car, sitôt qu'un préavis de grève est déposé, ces travailleurs sont rendus responsables de la malpropreté, alors qu'ils se bornent à dénoncer des situations difficiles.

Quels sont les principaux griefs des syndicats :

- l'augmentation alarmante des dossiers disciplinaires et des licenciements ;
- la gestion problématique de l'absentéisme et le manque de personnel ;
- la charge psychosociale excessive et le sentiment d'insécurité croissant ;
- l'optimisation exagérée des méthodes de travail ;
- les problèmes récurrents de gestion des congés et les obligations imposées au personnel en cas de grève.

Chers collègues - j'ai failli dire « chers camarades » -, face à ces constats, les situations explosives que nous observons ne sont guère surprenantes. Comment en sommes-nous arrivés là ? Comment répondre concrètement aux préoccupations relayées par les syndicats ? Certes, j'aurais pu dire « camarades » pour certains d'entre vous.

Monsieur le Ministre, il relève de votre responsabilité de donner aux travailleurs de Bruxelles Propreté tous les moyens matériels, humains et financiers afin qu'ils puissent accomplir leur tâche en toute sécurité.

Ne donnons pas aux inconditionnels de la privatisation l'occasion d'exprimer leurs fantasmes à la moindre difficulté. D'ailleurs, un accord entre les syndicats, les travailleurs et la direction est intervenu ce matin. Et les agents, que je remercie, ont nettoyé la rue du Brabant, prouvant ainsi leur compétence et leur efficacité face à d'hypothétiques travailleurs du secteur privé.

(Applaudissements sur les bancs du PS)

[119]

M. David Leisterh (MR).- Camarades...!

(Sourires)

Cela a été la goutte de trop. Les travailleurs de Bruxelles Propreté ont décidé de ne plus passer par la rue de Brabant, car ils y ont été victimes d'une nouvelle agression. Il leur est devenu impossible de travailler dans de telles conditions. Par conséquent, comme ils sont victimes, eux aussi, de l'insécurité grandissante au sein de notre capitale, ils ont décidé à juste titre de ne plus passer par cet endroit, devenu beaucoup trop dangereux. Ils demandent donc qu'une solution soit trouvée.

En attendant, rendez-vous compte, la commune a dû passer par une société privée pour nettoyer la rue de Brabant ! La propreté publique a donc été privatisée en Région bruxelloise, ce qui est extrêmement

interpellant sachant que les agents sont présents et motivés. Ils veulent travailler, mais ne veulent naturellement pas être victimes d'agressions, qu'ils soient au travail ou non.

Qu'avez-vous fait ou que comptez-vous faire pour que les agents de Bruxelles Propreté puissent travailler dans des conditions de sécurité optimales, pas uniquement à la rue de Brabant, mais sur tout le territoire régional, afin que notre capitale soit demain encore plus propre qu'aujourd'hui ?

(Applaudissements sur les bancs du MR)

[123]

M. Bruno Bauwens (PTB).- Le mouvement de grève de cette semaine est préoccupant et constitue un symbole pour la fin de votre mandat. Cette grève pour des jours de congé non attribués m'incite à vous poser cette question : après cinq ans de ministres écologistes chargés de la propreté, notre Région est-elle devenue plus propre ? Il me semble qu'à la quasi-unanimité, la réponse de la population sera plutôt négative.

La raison vient notamment du fait que vous avez fortement augmenté la charge de travail du personnel de Bruxelles Propreté. Les travailleurs doivent effectuer plus de tournées, parcourir plus de kilomètres et soulever plus de poids. Il y a deux ans, vous aviez déjà enlevé une personne par camion. Le gouvernement actuel et les libéraux souhaitent imposer plus d'austérité. Par conséquent, vous dites à Bruxelles Propreté qu'avec encore moins de moyens et moins de personnel, elle doit faire en sorte que Bruxelles devienne plus propre. C'est pourquoi la direction de Bruxelles Propreté n'accorde plus de congés à ses travailleurs. Or, je vous rappelle que chaque travailleur a droit à des congés payés. C'est essentiel !

Nous sommes face à un choix politique pour l'avenir. Voulons-nous poursuivre cette politique d'austérité en coupant dans les moyens consacrés au personnel tout en prétendant que Bruxelles sera plus propre ou, pour être fiers de notre capitale et de Bruxelles Propreté, voulons-nous investir et éviter de privatiser comme certains le proposent ?

Avez-vous des contacts avec les syndicats concernant ce mouvement de grève ? Quelles mesures avez-vous prises pour résoudre le problème des congés non attribués ? Qu'entreprenez-vous pour renforcer le personnel afin que la capitale soit enfin propre ?

(Applaudissements sur les bancs du PTB et du PVDA)

[127]

M. Alain Maron, ministre.- Vos questions concernent deux sujets bien distincts. Certaines d'entre elles portent en effet sur des problèmes de sécurité dans la rue de Brabant, d'autres sur un mouvement de grève lancé par le Syndicat libre de la fonction publique, et par lui seul.

M. Bauwens, contrairement à ce que vous dites, Bruxelles Propreté a été au cœur de nos préoccupations tout au long de cette législature. En effet, les moyens alloués à cette structure ont été renforcés, comme en attestent les débats budgétaires. Nous attendons d'elle un meilleur service que celui délivré jusqu'alors et souhaitons disposer d'un service public de qualité qui soit le plus irréprochable possible. Or, des audits ont été organisés au début de la législature qui ont malheureusement prouvé qu'à l'époque, nous étions loin du compte.

C'est la raison pour laquelle nous avons lancé le plan Up. Il est en cours de mise en œuvre et l'amélioration de la gouvernance de l'agence est d'ores et déjà perceptible. Un plan intitulé clean.brussels a aussi été développé et vise à coordonner les différents opérateurs, puisque 80 % des voies en Région bruxelloise sont communales. Jusqu'ici, les services communaux ne collaboraient pas avec Bruxelles Propreté. La stratégie clean.brussels a pour but de remédier à ce manquement afin d'améliorer la propreté publique.

[131]

Nous l'avons progressivement mise en route, ce dont je suis fier. La ville n'est pas parfaite pour autant et reste trop sale par endroits. Le plan clean.brussels doit être poursuivi et amplifié.

Bien entendu, des concertations ont lieu régulièrement au sein de Bruxelles Propreté à propos de l'organisation du travail. Un comité de concertation de base s'est par exemple réuni le 18 avril dernier. Le Syndicat libre de la fonction publique a néanmoins lancé une grève du 2 au 5 mai. La concertation sociale se poursuit, avec un comité pour la prévention et la protection au travail prévu le 16 mai et un comité de concertation de base le 23 mai.

J'essaie d'œuvrer à ce que le cadre de ce dialogue social soit le plus serein et constructif possible. Je souligne d'ailleurs que, sous cette législature, il n'y a pas eu d'autre grève que celle-ci. À quelques encablures des élections, la grève actuelle ressemble plus à un geste politique que de protection du droit des travailleurs et des travailleuses, même si le droit de grève est bien entendu absolu.

La population a été informée, tout comme les communes concernées. Des tournées de rattrapage sont en cours, en fonction des moyens disponibles, pour faire en sorte que la ville ne soit pas trop salie.

En ce qui concerne plus précisément la rue de Brabant, une nouvelle agression a eu lieu. Les agents agissent tôt le matin. Pour avoir eu l'occasion de les accompagner il y a deux ans environ, j'ai pu constater combien leur travail est difficile. Ils croisent un public en errance, des personnes toxicomanes qui sont en descente, qui ne veulent pas être dérangées. À côté d'eux, il faut nettoyer et ramasser les sacs-poubelles.

Des concertations ont lieu de manière très régulière avec les communes de Saint-Josse-ten-Noode et de Schaerbeek et les zones de police pour assurer un cadre sécurisant afin que les rues puissent être nettoyées et les poubelles ramassées dans les meilleures conditions de sécurité possibles. Je condamne évidemment tous les actes d'agression envers les agents de service public, quels qu'ils soient, y compris ceux de Bruxelles Propreté.

[137]

À la suite de l'agression, des concertations entre Bruxelles Propreté et la commune de Schaerbeek se sont rapidement tenues, à savoir dès le 30 avril, afin de dégager des pistes de solution supplémentaires pour renforcer la sécurité des agents. Elles ont été présentées aux organisations syndicales le 2 mai dernier.

Depuis ce vendredi matin, les services de nettoyage de Bruxelles Propreté ont repris dans le quartier Brabant. Je remercie les agents pour leur mobilisation et la reprise du service, mais aussi Bruxelles Propreté, les communes et les zones de police pour leur collaboration constructive.

Par ailleurs, le ministre-président me demande de confirmer que le quartier de la gare du Nord figure parmi les zones prioritaires de déploiement déterminées par le Conseil régional de sécurité dans le cadre de la stratégie régionale pour la gestion et la coordination de la lutte contre le trafic de drogue et l'insécurité qu'il

génère. Pour chaque zone prioritaire de déploiement identifiée, une task force locale et des mesures locales sont mises en place. Comme rapporté dans la presse, des actions sont progressivement entreprises dans différents quartiers afin de rétablir un niveau acceptable de sécurité et de bien-être pour les habitants.

(Applaudissements sur les bancs d'Ecolo)

[141]

M. Jamal Ikazban (PS).- Je n'ai pas compris si le ministre avait rencontré les syndicats. J'ai entendu qu'il avait rencontré les travailleurs sur le terrain ce matin, puisqu'ils ont remarquablement nettoyé la rue de Brabant.

M. Alain Maron, ministre.- Je les ai rencontrés à une autre occasion, tôt le matin. J'ai pu constater par moi-même la situation difficile dans ce quartier, vers 5 ou 6 h, lorsque les agents doivent nettoyer et ramasser les sacs.

M. Jamal Ikazban (PS).- Nous soutenons les revendications mise sur la table : la pénibilité pour les travailleurs sur le terrain et la sécurité des agents. Nous condamnons toute forme d'agression.

Par ailleurs, il est important de ne pas affaiblir nos services publics, il faut au contraire les renforcer. Nous ne sommes évidemment pas à l'abri des tentatives de certains. Je m'adresse ici aux libéraux, qui ont souvent tendance à considérer la privatisation comme la huitième merveille du monde. Pour le PS, la privatisation, c'est non, et ce sera toujours non.

En cette dernière séance plénière, je voudrais demander à tous mes collègues de ne pas salir la rue avec leurs tracts électoraux à l'occasion de la braderie de demain, rue de Brabant.

[149]

M. David Leisterh (MR).- L'action du syndicat libéral était nécessaire pour marquer le coup et rappeler à quel point garantir la protection et la sécurité des agents est une priorité.

M. Alain Maron, ministre.- Attention, rue de Brabant, ce n'est pas le syndicat libéral !

M. David Leisterh (MR).- Il n'est pas normal que des agents de Bruxelles Propreté se sentent à ce point en insécurité quand ils font - très bien - leur travail. L'absence d'actions concrètes en matière d'insécurité à Bruxelles, et singulièrement rue de Brabant, a pour conséquence que vous êtes obligé de privatiser la propreté. C'est une ineptie, alors qu'il y a déjà tellement d'agents qui ne demandent qu'une chose : que la capitale soit encore plus belle. Pour cela, il faut les aider. Ils ont notre entier soutien.

(Applaudissements sur les bancs du MR)

[157]

M. Bruno Bauwens (PTB).- Il faudrait plutôt parler de ministre du désarroi dans le contexte de la problématique des jours de congé.

Vous parlez d'une grève politique, mais le nombre de jours de congé refusés est passé de 1.500 à 4.700 depuis votre réforme, soit une multiplication par trois.

Il est tout à fait normal que le refus de jours de congés - auxquels chaque travailleur a légalement droit - par un organisme public entraîne un mouvement de protestation, et il est inquiétant que ce mouvement soit resté sans réponse.

Quelles sont les mesures prévues pour accorder à des travailleurs qui nettoient notre ville les congés auxquels ils ont droit ?

Comment justifier que des gens de terrain se voient refuser leurs congés légaux, alors que la plupart de mes collègues au Parlement sont plutôt gâtés sur ce plan ?

Nous sommes ici pour vous demander les réponses que tous les syndicats demandent, et nous n'avons obtenu aucune réponse. C'est tout bonnement scandaleux.

Quelles sont les mesures existantes en matière de congés ?

Quelles sont les mesures qui permettraient de renforcer le personnel et d'éviter cette situation à l'avenir ?

Le MR a exprimé dans la presse son intention de privatiser toute la partie commerciale de Bruxelles Propreté. La recette libérale pour avoir une ville propre à l'avenir est donc la privatisation de la moitié du marché bruxellois. Je comprends que vous disiez ici le contraire de ce que vous dites à l'intérieur des services, Monsieur Leisterh, mais c'est plutôt inquiétant.

(Applaudissements sur les bancs du PTB et du PVDA)

[161]

ACTUALITEITSVRAAG VAN DE HEER GUY VANHENGEL

AAN DE HEER RUDI VERVOORT, MINISTER-PRESIDENT VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET TERRITORIALE ONTWIKKELING EN STADSVERNIEUWING, TOERISME, DE PROMOTIE VAN HET IMAGO VAN BRUSSEL EN BICULTURELE ZAKEN VAN GEWESTELIJK BELANG,

EN AAN MEVROUW ELKE VAN DEN BRANDT, MINISTER VAN DE BRUSSELSE HOOFDSTEDELIJKE REGERING, BELAST MET MOBILITEIT, OPENBARE WERKEN EN VERKEERSVEILIGHEID,

betreffende het individueel beroep van een minister van de Brusselse Hoofdstedelijke Regering tegen de milieuvergunning toegekend aan Brussels Airport.

[163]

De heer Guy Vanhengel (Open Vld).- Ik had niet verwacht dat ik nog het woord zou moeten nemen over zo'n fundamenteel onderwerp.

Brussel is het sluitstuk van het Belgische staatsmodel. Wie eraan morreelt, brengt het hele model in gevaar. Het sluitstuk van de werking van de Brusselse instellingen, is de pariteit van de Brusselse regering en de consensusregel, die overigens voor alle regeringen geldt.

Ik lees vandaag dat minister Maron op eigen houtje beroep zal aantekenen tegen de milieuvergunning voor Brussels Airport. Daarmee schept hij een precedent, want zoiets is de voorbije 35 jaar nooit gebeurd.

Minister Maron legde zelf het beroep voor aan de regering, zoals we hebben kunnen lezen. Hij wist dus maar al te goed wat de juiste manier van werken is. Toen overduidelijk bleek dat een consensus in de regering onmogelijk was, besliste hij op eigen houtje te handelen.

Volgens mij hebben we te maken met een leerling-tovenaar op verkiezingscampagne. Misschien wil hij verdoezelen dat zijn partijgenoot, de federale minister Gilkinet, in het dossier Brussels Airport volledig heeft gefaald? Waar blijft de vijf jaar geleden aangekondigde vliegwet?

Door in dit dossier uit partijpolitieke overwegingen de consensus te laten varen, kan elke minister voortaan beslissingen van andere regeringen blokkeren.

[165]

Mijnheer de minister-president, zouden andere deelstaatregeringen aanvaarden dat individuele ministers, zonder consensus binnen hun eigen regering, beslissingen van Brussel zouden blokkeren? Ik denk het niet.

Samengevat: de consensus binnen de regering is de regel, delegatie is de uitzondering. Hoe dan ook moet een minister altijd door de regering politiek gedekt zijn. Wie zich niet aan de consensusregel onderwerpt, plaatst zichzelf buiten de regering. Dat is elementair in ons institutionele model. Het is elementair voor de werking van elke regering in dit land. En het is des te delicateser in Brussel, dat het sluitstuk vormt van ons institutionele model.

Wat denkt u daartegen te ondernemen?

Ik had ook graag vernomen wat mevrouw Van den Brandt, als vice-minister-president, daarvan denkt. Luidens de bijzondere wet op de Brusselse instellingen zijn zij en u immers samen verantwoordelijk voor het beheer en de goede werking van de Brusselse instellingen.

[167]

De heer Rudi Vervoort, minister-president. - Voor de ministerraad van 25 april 2024 heeft de minister van Leefmilieu een agendapunt toegevoegd dat luidde: "Indiening van een beroep tot nietigverklaring bij de Raad voor Vergunningsbetwistingen tegen de milieuvergunning die toegekend is aan Brussels Airport Company voor de uitbating van de nationale luchthaven bij beslissing van 29 maart 2024 van de Vlaamse regering en aanhangigmaking bij het Overlegcomité wegens belangenconflict naar aanleiding van die beslissing".

Tijdens die ministerraad werd dat agendapunt niet goedgekeurd en werd het door de indienende minister van de agenda verwijderd. De regering had zich eerder al uitgesproken over een officieel advies betreffende de toekomstige milieuvergunning. Toen toonde de regering zich eensgezind in haar eisen en daarom dacht minister Maron dat die eensgezindheid er ook zou zijn betreffende het beroep.

Nadat de minister van Leefmilieu in de pers had aangekondigd dat hij van plan was om een beroep tot nietigverklaring in te stellen bij de Raad voor Vergunningsbetwistingen, heeft de minister van Financiën gevraagd om die kwestie te bespreken op de volgende vergadering van de regering. Op de ministerraad van 2 mei betwistte de minister van Financiën de aankondiging dat de minister belast met Klimaattransitie,

Leefmilieu, Energie en Participatieve Democratie, alleen in beroep zou gaan, zowel om juridische als politieke overwegingen.

[169]

Er zijn argumenten uitgewisseld. De minister van Leefmilieu heeft een juridische nota van een advocatenkantoor uitgedeeld die zijn bevoegdheid bevestigde om gerechtelijke stappen te ondernemen op grond van de bijzondere wet en de besluiten tot bevoegdheidsdelegatie. De secretaris van de regering heeft de nota met mij besproken en ziet geen reden om de handelingsbevoegdheid van de minister te betwisten.

Afgezien van de juridische analyse betwijfelde de minister van Financiën of het politiek zinvol is om het beroep voor te leggen aan de regering om vervolgens, zonder instemming conform de consensusmethode voorgeschreven in het werkingsbesluit van de regering, toch in beroep te gaan. De vraag die aan de regering werd voorgelegd, ging enerzijds over de aanhangigmaking bij het Overlegcomité, wat pas mogelijk is na een regeringsbeslissing - die in dit geval uitbleef - en anderzijds over het beroep bij het administratieve rechtscollege dat wel is aangetekend. Over dat laatste punt, dat de minister van Financiën opwierp, kan ik enkel zeggen dat de politieke vraag onbeantwoord is.

[171]

De heer Guy Vanhengel (Open Vld).- Mijnheer de minister-president, de politieke vraag blijft onbeantwoord. De regering heeft blijkbaar niets beslist. Ze heeft dus evenmin beslist dat de minister op eigen houtje dat beroep kan instellen. Beslist de regering eigenlijk nog wel iets?

We bevinden ons op zeer glad ijs. Wat u doet, is bijzonder gevaarlijk voor de toekomst van de instellingen. Na 9 juni zal dit soort onderwerpen ongetwijfeld vaker aan bod komen.

[173]

(poursuivant en français)

Et pour paraphraser René Magritte, je dirais que ceci n'est plus un gouvernement.

[175]

QUESTION D'ACTUALITÉ DE M. MARC-JEAN GHYSSELS

À MME BARBARA TRACHTE, SECRÉTAIRE D'ÉTAT À LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉE DE LA TRANSITION ÉCONOMIQUE ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE,

concernant l'accessibilité des distributeurs automatiques de billets en Région de Bruxelles-Capitale.

[177]

M. Marc-Jean Ghysseles (PS).- Cette fois, c'est l'Autorité belge de la concurrence qui fait part de ses préoccupations quant aux conséquences du projet Batopin, qui a déployé un réseau de distributeurs de billets dans tout le pays, et donc aussi en Région bruxelloise. Depuis bien longtemps, Test Achats et le Réseau financité tirent la sonnette d'alarme.

Malgré les améliorations apportées grâce à l'accord entre la Fédération belge du secteur financier et le gouvernement fédéral, de très nombreuses questions restent sans réponse. Pour les Bruxellois, il est problématique d'accéder à de l'argent liquide. Certains doivent parfois attendre vingt ou trente minutes pour pouvoir retirer de l'argent.

Madame la Secrétaire d'État, quels mécanismes avez-vous mis en place pour surveiller le développement du réseau Batopin à Bruxelles ?

Quelles discussions avez-vous eues pour accroître le nombre de distributeurs automatiques de billets en Région bruxelloise ? Pour le PS, il est indispensable que le citoyen trouve à dix minutes à pied de chez lui toutes les fonctions de la ville, en ce compris un distributeur de billets.

[179]

Mme Barbara Trachte, secrétaire d'État.- Comme vous le savez, la Région bruxelloise n'a pas le pouvoir d'imposer aux banques ce type de normes. Pour cette raison, c'est l'État fédéral - en la personne du ministre des Finances, du ministre de l'Économie et de la secrétaire d'État à la Protection des consommateurs - qui a adopté un protocole d'accord avec la Fédération belge du secteur financier et les opérateurs de distributeurs de billets. Nous n'avons pas été invités à cette négociation.

Vous avez raison de dire que les décisions prises et l'établissement de ce réseau de distributeurs de billets à Bruxelles ont un impact considérable. Vu la nécessité de soutenir l'économie réelle locale, ancrée dans notre territoire, je ne suis pas restée les bras croisés.

Vous avez adopté, il y a deux ans, une résolution. L'Institut bruxellois de statistique et d'analyse n'a pas pris les choses en main, mais j'ai demandé à hub.brussels une étude sur le déploiement du réseau Batopin afin de connaître les besoins réels et formuler des recommandations, et cela, en tenant compte de critères comme la proximité à moins de dix minutes, les tissus commerciaux existants et les distributeurs non accessibles.

Cette étude vous a été présentée en commission des Affaires économiques et de l'Emploi et a été transmise au gouvernement fédéral. Elle recommande notamment une communication très régulière des informations entre Batopin, le gouvernement fédéral et hub.brussels, qui collecte des données sur notre tissu commercial.

[181]

Nous ne sommes pas habilités à imposer cela aux banques, mais nous avons voulu être proactifs dans ce dossier. Nous sommes prêts à formuler des recommandations très concrètes qui permettront aux commerçants et citoyens bruxellois de disposer d'un distributeur de billets à proximité, pour autant que l'autre partie en manifeste la volonté.

(Applaudissements sur les bancs d'Ecolo)

M. Marc-Jean Ghysels (PS).- Batopin a-t-elle réagi à l'excellente étude de hub.brussels ?

(Réponse négative de Mme Trachte, secrétaire d'État)

[189]

QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME LEILA LAHSSAINI

À M. RUDI VERVOORT, MINISTRE-PRÉSIDENT DU GOUVERNEMENT DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉ DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL ET DE LA RÉNOVATION URBAINE, DU TOURISME, DE LA PROMOTION DE L'IMAGE DE BRUXELLES ET DU BICULTUREL D'INTÉRÊT RÉGIONAL,

concernant l'implication éventuelle de Frontex dans la mise en œuvre du plan d'action pour la gare du Midi.

[191]

Mme Leila Lahssaini (PTB).- Hier soir, nous avons appris que le parlement fédéral autorisait la venue de Frontex sur le territoire belge. Malheureusement, des partis de gauche comme Ecolo ou le PS ont également voté en faveur de l'arrivée de Frontex, malgré les demandes de ne pas le faire émanant d'associations telles qu'Amnesty International, la Fédération générale du travail de Belgique ou encore la Ligue des droits humains.

En effet, cette agence de sécurité européenne - qui n'est autre qu'une forme d'armée privée - est responsable de nombreux drames et violations des droits humains aux frontières de l'Europe : complicité dans des naufrages ayant entraîné la mort de centaines de personnes, refoulements vers la Libye, où l'on connaît les risques de torture, etc.

La question à se poser est la suivante : l'arrivée de Frontex contribuera-t-elle vraiment à améliorer la sécurité à Bruxelles ? Permettra-t-elle, notamment, de résoudre la situation à la gare du Midi ? Les personnes y travaillant nous ont confié que le plan d'action annoncé n'a toujours pas été mis en œuvre, entre autres en raison de problèmes de coordination entre les travailleurs de la gare, la police locale et la police fédérale, ou encore de l'absence de commissariat.

Ce nouvel acteur qu'est Frontex sera doté de compétences que nous ne connaissons pas encore et fera désormais partie de l'équation. Le gouvernement fédéral doit encore décider des lieux de déploiement de Frontex.

Dès lors, avez-vous déjà été associé à des discussions relatives à ce déploiement sur le territoire bruxellois ? Si Frontex se déploie à la gare du Midi, comment cela s'insérera-t-il dans le plan d'action tel qu'il existe aujourd'hui ? Enfin, comment la Région assurerait-elle la coordination des mesures prises dans ce cadre ?

(Applaudissements sur les bancs du PTB et du PVDA)

[195]

M. Rudi Vervoort, ministre-président.- Cette loi a été votée hier au parlement fédéral.

(Remarques de M. Obolensky)

Vous n'ignorez pas que je suis ministre-président du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitales. Je n'ai donc pas à la commenter, car je suis respectueux des différents niveaux de pouvoir de ce pays.

Il ne m'appartient pas de porter des jugements sur les décisions prises par un autre niveau de pouvoir. Inversement, j'attends de mes collègues siégeant dans d'autres assemblées qu'ils n'interviennent pas lors des

votes auxquels nous procédons dans ce Parlement en toute légitimité démocratique et conformément au fonctionnement d'un État fédéral.

Nous n'avons pas eu le moindre contact à ce sujet. C'est logique puisque cette loi a été votée au niveau fédéral. La gare du Midi est une gare dite « Schengen ». À ce titre, la police fédérale aura peut-être à collaborer avec Frontex. Mais ni la police zonale ni aucun service bruxellois ne seront impliqués.

Je n'ai pas d'informations spécifiques à vous communiquer. Cela dit, cette collaboration ne change rien à la répartition des compétences décidée dans le cadre du plan approuvé par les différentes instances à la fin du mois d'août de l'année dernière, lors des événements survenus à la gare du Midi. Dans son enceinte, seules la police des chemins de fer et la police fédérale sont compétentes. Les polices zonales ne sont en rien concernées par les éventuelles mesures qui pourraient être prises.

[201]

Il n'y a donc pas lieu que nous soyons consultés puisque cela n'a pas d'impact direct sur l'exécution du plan d'action pour la gare du Midi. Même si elle est imparfaite, nous avons rempli notre part de contrat.

Comme j'ai eu l'occasion de le relever il y a quelques jours, il y a sans doute un manque de volonté, qui n'est pas nouvelle, d'installer un commissariat de la police fédérale au sein même de la gare. Depuis le départ, je sais que l'actuelle ministre de l'Intérieur, sans y être opposée, n'y voit pas l'intérêt. Cela correspond probablement à la manière dont elle perçoit Bruxelles, avec un certain mépris.

[203]

Mme Leila Lahssaini (PTB).- Vous dites n'avoir eu aucune information et aucun contact avec le gouvernement fédéral, et vous trouvez cela logique. Je ne partage pas votre avis. Nous parlons des moyens dont la Région a besoin pour fonctionner correctement et nous voulons résoudre les problèmes à la gare du Midi. Par conséquent, avant d'instaurer une nouvelle forme de police ou d'armée privée sur le territoire, ne devriez-vous pas vous demander si cette mesure répond aux besoins de la population ?

Vous affirmez que la police zonale n'est pas concernée, et c'est bien ça le problème ! Qu'un incident se produise à l'intérieur ou aux abords d'une gare, et c'est une autre police qui est compétente.

Dans les faits, aucune solution concrète n'est apportée au problème de la gare du Midi. Les associations sont désespérées car elles n'ont rien à proposer aux mineurs étrangers non accompagnés ni aux personnes sans abri. Les travailleurs de la SNCB sont aussi désemparés car ils n'ont même pas une infirmerie ou un autre lieu pour s'occuper des personnes qui ont des problèmes dans la gare.

Et il est question aujourd'hui d'ajouter du personnel de Frontex, connue pour ses violations des droits humains. Je suis déçue qu'en tant que ministre socialiste, vous n'ayez rien à dire sur le sujet.

(Applaudissements sur les bancs du PTB-PVDA)

[207]

QUESTION D'ACTUALITÉ DE MME CLÉMENTINE BARZIN

À MME NAWAL BEN HAMOU, SECRÉTAIRE D'ÉTAT À LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE CHARGÉE DU LOGEMENT ET DE L'ÉGALITÉ DES CHANCES,

concernant la stratégie envisagée pour rétablir les finances de la Société du logement de la Région de Bruxelles-Capitale.

[209]

Mme Clémentine Barzin (MR).- Monsieur le Président, je tiens à profiter de l'occasion que m'offre cette dernière question de la législature pour saluer, à titre personnel, - le chef de groupe MR le fera également au nom du groupe - votre travail remarquable, votre engagement, votre fair-play et votre incarnation de notre institution.

(Applaudissements sur tous les bancs)

Ce matin, le journal Le Soir révélait que le gouvernement bruxellois a, lors de sa réunion d'hier, approuvé l'octroi d'un prêt de 150 millions d'euros à la Société du logement de la Région de Bruxelles-Capitale (SLRB). Un second prêt de 150 millions serait également en vue, ce qui reviendrait à 300 millions d'euros.

Les finances de la SLRB étant tout à fait dans le rouge, les besoins en trésorerie s'élèveraient à 1,1 milliard d'euros à l'échéance 2029, à savoir à la fin de la prochaine législature. La situation est extrêmement grave. Le Soir rapporte d'ailleurs que l'organisme régional n'est plus capable de payer ses créanciers depuis avril.

Ce problème s'inscrit dans un contexte bien connu, le gouvernement ayant échoué, voire refusé, de réduire suffisamment le déficit, qui s'élève à environ un milliard, dans le cadre du budget de 2024. La Région affiche également une dette de 13 milliards, qui pourrait atteindre les 19 milliards en 2028 à politique inchangée. Aujourd'hui, celle-ci coûte en outre plus cher, eu égard à la dégradation de la note de Bruxelles par Standard & Poor's.

Quel plan de retour à l'équilibre du budget de la SLRB le gouvernement peut-il présenter en cette fin de législature dans un souci de bonne gestion de cette institution et de la Région bruxelloise ?

(Applaudissements sur les bancs du MR)

M. le président.- Je vous remercie infiniment pour vos paroles.

[219]

Mme Nawal Ben Hamou, secrétaire d'État.- Je commencerai par rappeler le contexte. En 2019, le mandat que m'a donné le gouvernement était de poursuivre la construction de logements sociaux et, surtout, d'accélérer un mouvement qui stagnait depuis de nombreuses années. C'est ce que j'ai fait, dans un cadre budgétaire maîtrisé et connu de tous.

Tout comme vous, j'ai lu l'article et j'entends vos questionnements et interrogations. Je ne polémiquerai pas sur la volonté de certains de supprimer le logement social et j'en viens donc aux faits.

Il n'y a pas de déséquilibre budgétaire, comme certains - qui veulent la fin du logement social - le font croire. Les budgets annuels prévus sont totalement cadrés et respectés. Les montants évoqués correspondent à des

besoins de trésorerie et sont couverts par des montants non seulement accordés par le gouvernement, mais aussi votés par votre Parlement.

Les deux emprunts sont totalement prévus dans la trajectoire budgétaire de la Société du logement de la Région de Bruxelles-Capitale (SLRB). Les montants sont bien inscrits dans le budget de 2024. J'ai donc pleinement respecté la feuille de route que le gouvernement m'a confiée. La décision du gouvernement d'hier confirme simplement le mandat qui m'a été donné.

La situation budgétaire de la Région est effectivement compliquée et le prochain gouvernement devra définir ses priorités et faire des arbitrages. Le nôtre était clair : construire du logement social.

(Applaudissements sur les bancs du PS)

[223]

Mme Clémentine Barzin (MR).- Madame la Secrétaire d'État, vous ne répondez pas à mes questions, alors que la situation est gravissime. Au sein de votre gouvernement, d'autres l'ont d'ailleurs souligné. Vous avez fait le choix de construire des logements sociaux. Or, il existe d'autres solutions pour accélérer la mise à disposition de logements de ce type en Région bruxelloise, et ce, de manière moins coûteuse et dangereuse tant pour les finances de la Société du logement de la Région de Bruxelles-Capitale que pour celles de la Région. Les agences immobilières sociales ont été mises en avant et nous avons demandé que vous renforciez cette priorité. Cela n'a pas été suffisamment le cas, alors que cela aurait créé de nombreuses opportunités. Vous avez préféré construire malgré tous les écueils que vous mettez en avant.

Madame la Secrétaire d'État, je comprends que vous vouliez défendre votre bilan. Force est de constater qu'il n'est pas satisfaisant et qu'il plonge les finances de la Région dans le rouge. Qu'en sera-t-il demain ? Endetter à ce point aujourd'hui la Région consiste à endetter l'avenir et les Bruxellois, actuels et futurs, ce qui n'est ni responsable, ni solidaire.

(Applaudissements sur les bancs du MR)

[227]

Mme Nawal Ben Hamou, secrétaire d'État.- Je l'ai dit et je le répète, l'équilibre budgétaire est respecté.

Madame Barzin évoque d'autres solutions en matière de logement, comme les agences immobilières sociales (AIS). Le gouvernement m'avait confié la mission d'augmenter de 2.500 unités le parc de logements gérés par les AIS et je suis allée au-delà, en créant plus de 2.600 logements sous la présente législature.

Mais tout cela a un coût et dépend des priorités politiques. Le prochain gouvernement devra à nouveau procéder à des arbitrages et choisir les politiques dans lesquelles il veut investir. Sa priorité sera-t-elle que les Bruxellois puissent se loger à un prix abordable ? Il ne m'appartient pas de le dire, mais c'est en tout cas le mandat qui m'a été confié, avec le budget y afférent. Et mon bilan est positif.

(Applaudissements)

[231]

Mme Clémentine Barzin (MR).- Si Mme Ben Hamou se répète, je vais le faire également. Elle renvoie le problème au prochain gouvernement et à la future législature. Je rappelle, pour la clarté, que nous n'avons jamais voté le budget de votre gouvernement. Et, en effet, votre discours et votre réponse endettent l'avenir, alors que d'autres solutions doivent être approfondies. C'est la bonne gestion qui l'impose aujourd'hui.

(Remarques de Mme Ben Hamou, secrétaire d'État)

[237]

[241]

- *La séance plénière du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale est reprise à 16h03.*

DEMANDE D'AUTORISATION DES POURSUITES À CHARGE D'UN MEMBRE DU PARLEMENT

Résultat du scrutin

M. le président.- Les conclusions de la Commission des poursuites visant à ne pas autoriser les poursuites à l'encontre d'un membre du Parlement ont été adoptées par 39 voix, 22 contre et 7 abstentions.

En conséquence, les conclusions de la Commission des poursuites sont adoptées.

[245]

GEHEIME STEMMINGEN MET HET OOG OP DE AANSTELLING VAN DE NEGEN LEDEN VAN HET RECHTSCOLLEGE VAN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST

De voorzitter.- Aan de orde zijn de geheime stemmingen met het oog op de aanstelling van de negen leden van het Rechtscollege van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest (artikel 83quinquies, § 2, van de bijzondere wet van 12 januari 1989 met betrekking tot de Brusselse instellingen).

Met toepassing van artikel 163 van de Grondwet wordt, bij de bijzondere wet van 16 juli 1993, in de bijzondere wet van 12 januari 1989 met betrekking tot de Brusselse instellingen een artikel 83quinquies ingevoegd, waarvan § 2 een nieuwe instelling opricht die ermee belast wordt op het grondgebied van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest de rechtsprekende taken die in de andere provincies door de bestendige deputatie worden uitgeoefend, uit te oefenen.

Deze bepaling luidt als volgt:

"Artikel 83quinquies - § 2. De rechtsprekende taken die in de provincies worden uitgeoefend door de bestendige deputatie, worden voor het grondgebied bedoeld in artikel 2, § 1, uitgeoefend door een college van negen leden die door het Brussels Hoofdstedelijk Parlement, op voordracht van zijn regering, worden aangesteld. Ten minste drie leden behoren tot de minst talrijke taalgroep.

[247]

Voor de leden van dit college gelden dezelfde onverenigbaarheden als voor de leden van de bestendige deputatie in de provincies.

Bij de procedure voor het college moeten dezelfde regels nageleefd worden als die welke van toepassing zijn wanneer in de provincies de bestendige deputatie een rechtsprekende taak vervult."

De huidige samenstelling van het rechtscollege, waartoe het Brussels Parlement heeft beslist tijdens zijn vergadering van 20 juli 2018, is als volgt:

- mevrouw Joëlle Sautois, voorzitter, ontslagnemend;
- mevrouw Séverine Merckx, ontslagnemend;
- de heer Diego Gutierrez Caceres;
- de heer Jean-Philippe Rousseau;
- de heer Guillaume Possoz;
- de heer Charles-Etienne Lagasse;
- mevrouw Nathalie Lucas, ondervoorzitter;
- de heer Christian Cloots;
- de heer Hans Plancke.

Het mandaat van de toen gekozen leden eindigt formeel op 11 september 2024, zes jaar na hun aantreden. Omdat in 2024 de gewestverkiezingen op 9 juni en de gemeenteraadsverkiezingen op 13 oktober vallen, had het rechtscollege echter verzocht de vervanging van zijn leden te vervroegen naar begin 2024.

Bij beslissingen van 18 en 25 april 2024 draagt de regering de volgende leden voor het rechtscollege voor:

- leden van de Franse taalgroep: de heren Frédéric De Muynck en Ilias Najem, mevrouw Célia Nennen, de heren Charles-Etienne Lagasse, Dominique Meeùs en Jean-Philippe Rousseau;
- leden van de Nederlandse taalgroep: de heren Christian Cloots, Stijn De Mars en Luc Denys.

De curricula vitae van de kandidaten werden bezorgd aan de minister-president.

De duur van hun mandaat is vastgesteld op zes jaar vanaf hun infunctietreding.

[249]

Wij gaan over tot de geheime stemmingen met het oog op de aanstelling van de negen leden van het Rechtscollege van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest (artikel 83quinquies, § 2, van de bijzondere wet van 12 januari 1989 met betrekking tot de Brusselse instellingen).

De stembriefjes met de lijst van de door de regering voorgedragen kandidaten werden rondgedeeld.

De leden worden verzocht "ja" of "neen" te stemmen over de lijst van de door de regering voorgedragen kandidaten, voor wie vooraf werd nagegaan dat er geen onverenigbaarheden bestaan.

Geen bezwaar?

Aldus wordt besloten.

Ik stel voor een secretaris van het Bureau ermee te belasten het aantal stemmers te controleren en de stemmen te tellen met een van de andere secretarissen, bijvoorbeeld de heer Gilles Verstraeten.

Ik verzoek elk lid bij het afroepen van zijn naam één ongetekende stembrief in de stembus te komen deponeren.

Ik nodig de heer Francis Dagrin uit tot de naamafroeping over te gaan.

[251]

- *Tot naamafroeping wordt overgegaan.*

- *Tot telling van de stemmen wordt overgegaan.*

[253]

SCRUTINS SECRETS EN VUE DE LA PRÉSENTATION D'UNE LISTE DOUBLE DE CANDIDATS À UN MANDAT VACANT DE MEMBRE DE LA COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES

(Article 11 du Code bruxellois de l'aménagement du territoire)

M. le président.- L'ordre du jour appelle les scrutins secrets en vue de la présentation d'une liste double de candidats à un mandat vacant de membre de la Commission royale des monuments et des sites (CRMS) de la Région de Bruxelles-Capitale.

Par lettre du 22 mars 2024, la secrétaire d'État chargée des Monuments et Sites demande au Parlement de lancer la procédure adéquate afin que le gouvernement soit saisi d'une liste double de candidats en vue du remplacement d'une membre de la CRMS, démissionnaire depuis le 14 février 2024, afin d'achever son mandat qui prendra fin le 31 janvier 2030.

Le ou la candidat(e) qui sera nommé(e) afin d'achever ce mandat devra disposer d'une compétence notoire en matière de conservation du patrimoine immobilier.

La composition actuelle de la CRMS reflétant déjà un équilibre des genres, aucune exigence particulière n'est requise à cet égard, sous réserve de l'application de l'article 2, § 1er, de l'ordonnance du 27 avril 1995 portant introduction d'une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les organes consultatifs, qui impose de présenter, pour chaque mandat vacant, la candidature d'au moins un homme et une femme.

Conformément à l'article 11 du Code bruxellois de l'aménagement du territoire (Cobat) du 9 avril 2004 et à l'arrêté du 4 juillet 2019 relatif à la Commission royale des monuments et des sites de la Région de Bruxelles-Capitale, la CRMS se compose de dix-huit membres nommés par le gouvernement, dont douze

sont choisis sur la base d'une liste double présentée par le Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale. Les mandats sont de six ans et renouvelables maximum deux fois.

Les membres de la CRMS ont une compétence notoire en matière de conservation du patrimoine immobilier. Chacune des disciplines suivantes est représentée : urbanisme, paysage, architecture, ingénierie de la construction, histoire, histoire de l'art, archéologie, patrimoine naturel, techniques de restauration et économie de la construction.

La qualité de membre de la CRMS est incompatible avec les fonctions ou mandats suivants :

- élu communal, provincial, régional, communautaire, fédéral ou européen ;
- ministre, secrétaire d'État ou membre d'un cabinet ministériel ;
- fonctionnaire ou agent des services administratifs ou des parastataux de la Région de Bruxelles-Capitale.

À la suite de l'appel à candidatures lancé lors de la séance plénière du 19 avril 2024, et de l'avis publié au Moniteur belge du 22 avril 2024, le Parlement a été saisi des candidatures suivantes :

- M. Jean Garcin, architecte ;
- Mme Cécile Mairy, ingénieure civile architecte spécialisée dans les techniques de restauration (pour un deuxième mandat) ;
- Mme Marie Demanet, architecte, licenciée en histoire de l'art et archéologie (pour un nouveau mandat).

Les CV des candidats ont été communiqués par voie électronique.

En vertu de l'article 2, § 1er, de l'ordonnance du 27 avril 1995 portant introduction d'une représentation équilibrée des hommes et des femmes dans les organes consultatifs, « chaque fois qu'au sein d'un organe consultatif, un ou plusieurs mandats sont à attribuer suite à une procédure de présentation, chaque instance chargée de présenter les candidatures est tenue de présenter, pour chaque mandat, la candidature d'au moins un homme et une femme. ».

L'article 3, § 1er, de la même ordonnance dispose que « les deux tiers au plus des membres d'un organe consultatif appartiennent au même sexe. ».

La liste des candidats avec leurs qualifications, ainsi que les bulletins de vote sont en train de vous être distribués.

Je vous propose de charger le secrétaire siégeant au Bureau de vérifier le nombre de votants et de dépouiller le scrutin avec un des autres secrétaires.

M. le président.- Nous procédons aux scrutins secrets en vue de la présentation du premier candidat à un mandat vacant de membre de la Commission royale des monuments et des sites de la Région de Bruxelles-Capitale.

À l'appel de son nom, chaque membre est prié de venir déposer son bulletin non signé dans l'urne.

Il vous est demandé de mettre une croix à côté du nom d'un candidat. Tout bulletin qui comportera plus d'un scrutin sera considéré comme nul.

J'invite M. le secrétaire à procéder à l'appel nominal.

- *Il est procédé à l'appel nominal.*

- *Il est procédé au dépouillement du scrutin.*

[259]

SCRUTINS SECRETS EN VUE DE LA DÉSIGNATION DES NEUF MEMBRES DU COLLÈGE JURIDICTIONNEL DE LA RÉGION DE BRUXELLES-CAPITALE

Résultat

Nombre de voix émises : 78

Votes blancs et nuls : 3

Nombre de votes valables : 75

Votes oui : 74

Vote non : 1

En conséquence, la liste proposée par le gouvernement a obtenu la majorité absolue des voix et les neuf membres proposés sont désignés en qualité de membres du Collège juridictionnel pour une durée de six ans suivant le renouvellement du Collège.

[263]

VOTES NOMINATIFS

[265]

A-864

Ontwerp van ordonnantie houdende wijziging van de ordonnantie van 28 mei 2015 tot oprichting van een instelling van openbaar nut waarin het beheer van het preventie- en veiligheidsbeleid in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest is samengebracht en tot oprichting van de gewestelijke school voor de veiligheids-, preventie- en hulpdienstberoepen – Brusafe

UITSLAG VAN DE STEMMING 1

78 aanwezig

45 ja

33 onthoudingen

De voorzitter.- Bijgevolg neemt het parlement het ontwerp van ordonnantie aan. Het zal ter bekrachtiging aan de regering worden voorgelegd.

[267]

- *De plenaire vergadering van het Brussels Hoofdstedelijk Parlement wordt geschorst om 16.27 uur.*

[269]

- *De plenaire vergadering van het Brussels Hoofdstedelijk Parlement wordt hervat om 16.35 uur.*

[273]

SCRUTINS SECRETS EN VUE DE LA PRÉSENTATION D'UNE LISTE DOUBLE DE CANDIDATS À UN MANDAT VACANT DE MEMBRE DE LA COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES

Premier candidat - Résultat

Nombre de voix émises : 78

Votes blancs et nuls : 18

Nombre de votes valables : 60

M. le président.- M. Jean Garcin obtient la majorité absolue des voix et le plus grand nombre de scrutins, et est présenté comme premier candidat à un mandat vacant de membre de la Commission royale des monuments et des sites de la Région de Bruxelles-Capitale.

[275]

Deuxième candidat

M. le président.-- Nous procédons aux scrutins secrets en vue de la présentation du second candidat au mandat vacant de membre de la Commission royale des Monuments et Sites de la Région de Bruxelles-Capitale.

Je vous rappelle que seront considérés comme nuls les scrutins émis en faveur d'un candidat déjà présenté en qualité de premier candidat.

Chaque bulletin doit comporter un scrutin en faveur d'un candidat maximum. Tout bulletin qui comportera plus d'un scrutin sera considéré comme nul.

Étant donné qu'un homme a été présenté comme premier candidat, il convient maintenant de présenter une femme comme seconde candidate.

À l'appel de son nom, chaque membre est prié de venir déposer un bulletin non signé dans l'urne.

J'invite M. le secrétaire à procéder à l'appel nominal.

- *Il est procédé à l'appel nominal.*

- *Il est procédé au dépouillement du scrutin.*

[279]

A-858

Ontwerp van ordonnantie houdende instemming met het samenwerkingsakkoord van 14 maart 2024 tussen de Franse Gemeenschapscommissie, de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie en het Brussels Hoofdstedelijk Gewest betreffende de oprichting van het permanent platform voor dialoog en overleg in de non-profitsector en de onderbrenging ervan bij Brupartners

UITSLAG VAN DE STEMMING 2

75 aanwezig

69 ja

6 onthoudingen

De voorzitter.- Bijgevolg neemt het parlement het ontwerp van ordonnantie aan. Het zal ter bekrachtiging aan de regering worden voorgelegd.

[283]

A-868

Projet d'ordonnance portant assentiment à l'accord de coopération du 21 mars 2024 entre la Communauté française, la Commission communautaire française et la Région de Bruxelles-Capitale relatif aux besoins spécifiques de l'enseignement obligatoire et de l'accueil de la petite enfance à Bruxelles

RÉSULTAT DU VOTE 3

78 présents

72 oui

4 non

2 abstentions

M. le président.- En conséquence, le Parlement adopte le projet d'ordonnance qui sera soumis à la sanction du gouvernement.

[287]

A-856

Ontwerp van ordonnantie houdende instemming met bijlage VI van het Protocol betreffende milieubescherming bij het Verdrag inzake Antarctica, opgesteld te Stockholm op 17 juni 2005

UITSLAG VAN DE STEMMING 4

79 aanwezig

78 ja

1 onthouding

De voorzitter.- Bijgevolg neemt het parlement het ontwerp van ordonnantie aan. Het zal ter bekrachtiging aan de regering worden voorgelegd.

De leden die zich hebben onthouden, wordt verzocht de redenen van hun onthouding mee te delen.

[291]

De heer Pepijn Kennis (Agora).- Ik ben de enige die mij onthouden heeft. Ik deed dat omdat ik niet het mandaat heb van de Brusselse Burgerassemblee, die ik hier vijf jaar lang heb mogen verdedigen.

(Applaus)

[295]

A-857

Projet d'ordonnance modifiant l'ordonnance du 17 juillet 1997 relative à la lutte contre le bruit en milieu urbain

RÉSULTAT DU VOTE 5

79 présents

44 oui

4 non

31 abstentions

M. le président.- En conséquence, le Parlement adopte le projet d'ordonnance qui sera soumis à la sanction du gouvernement.

[299]

A-871

Ontwerp van ordonnantie tot wijziging van de ordonnantie van 29 juli 2015 tot invoering van een kilometerheffing in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest voor zware voertuigen bedoeld of gebruikt voor het vervoer van goederen over de weg, ter vervanging van het Eurovignet

UITSLAG VAN DE STEMMING 6

79 aanwezig

70 ja

9 onthoudingen

De voorzitter.- Bijgevolg neemt het parlement het ontwerp van ordonnantie aan. Het zal ter bekrachtiging aan de regering worden voorgelegd.

[303]

A-872

Projet d'ordonnance modifiant l'ordonnance du 23 décembre 2016 relative à la taxe régionale sur les établissements d'hébergement touristique et l'ordonnance du 6 mars 2019 relative au Code bruxellois de procédure fiscale

RÉSULTAT DU VOTE 7

79 présents

66 oui

13 abstentions

M. le président.- En conséquence, le Parlement adopte le projet d'ordonnance qui sera soumis à la sanction du gouvernement.

[307]

A-878

Ontwerp van ordonnantie houdende instemming met het samenwerkingsakkoord en met het samenwerkingsakkoord van uitvoering van 4 april 2024 tussen de Vlaamse Gemeenschap, het Vlaams

Gewest, de Franse Gemeenschap, de Duitstalige Gemeenschap, de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie, de Franse Gemeenschapscommissie, het Waals Gewest, het Brussels Hoofdstedelijk Gewest en de Federale Staat over de intergouvernementele uitvoering van Verordening (EU) 2018/1724 van het Europees Parlement en de Raad van 2 oktober 2018 tot oprichting van één digitale toegangspoort voor informatie, procedures en diensten voor ondersteuning en probleemoplossing en houdende wijziging van Verordening (EU) nr. 1024/2012

UITSLAG VAN DE STEMMING 8

79 aanwezig

78 ja

1 onthouding

De voorzitter.- Bijgevolg neemt het parlement het ontwerp van ordonnantie aan. Het zal ter bekrachtiging aan de regering worden voorgelegd.

[311]

A-873

Projet de décret et ordonnance conjoints de la Région de Bruxelles-Capitale, la Commission communautaire commune et la Commission communautaire française modifiant les articles 25, 27 et 28 des décret et ordonnance conjoints de la Région de Bruxelles-Capitale, la Commission communautaire commune et la Commission communautaire française du 16 mai 2019 relatifs à la publicité de l'administration dans les institutions bruxelloises

RÉSULTAT DU VOTE 9

79 présents

xx oui dans le groupe linguistique français

xx oui dans le groupe linguistique néerlandais

13 abstentions

M. le président.- En conséquence, le Parlement adopte le projet de décret et ordonnance conjoints.

[315]

A-867

Ontwerp van ordonnantie met betrekking tot het verlenen van een waarborg van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest aan de Brusselse Hoofdstedelijke Dienst voor Brandweer en Dringende Medische Hulp (DBDMH), onder de vorm van een borgstelling, in de context van de DBFM-overeenkomst voor de bouw van de nieuwe hoofdkazerne in Brussel

UITSLAG VAN DE STEMMING 10

79 aanwezig

53 ja

26 onthoudingen

De voorzitter.- Bijgevolg neemt het parlement het ontwerp van ordonnantie aan. Het zal ter bekrachtiging aan de regering worden voorgelegd.

[319]

A-874

Proposition d'ordonnance modifiant l'ordonnance du 19 juillet 2001 relative aux enquêtes parlementaires

RÉSULTAT DU VOTE 11

79 présents

69 oui

8 non

2 abstentions

M. le président.- En conséquence, le Parlement adopte la proposition d'ordonnance qui sera soumise à la sanction du gouvernement.

[323]

A-705

Voorstel van ordonnantie betreffende de organisatie van de gewestelijke volksraadpleging

Artikel 43 – am. 1

UITSLAG VAN DE STEMMING 12

79 aanwezig

52 ja

7 neen

20 onthoudingen

De voorzitter.- Bijgevolg wordt amendement nr. 1 aangenomen.

[329]

Ensemble

RÉSULTAT DU VOTE 14

79 présents

54 oui

5 non

20 abstentions

M. le président.- En conséquence, le Parlement adopte la proposition d'ordonnance qui sera soumise à la sanction du gouvernement.

[333]

A-862

Voorstel van ordonnantie tot wijziging van artikel 12bis van de Nieuwe Gemeentewet om de inclusie van personen met een verstandelijke handicap bij de uitoefening van gemeentelijke mandaten te verzekeren

UITSLAG VAN DE STEMMING 15

79 aanwezig

xx ja in de Franse taalgroep

xx ja in de Nederlandse taalgroep

De voorzitter.- Bijgevolg neemt het parlement het voorstel van ordonnantie aan. Het zal ter bekrachtiging aan de regering worden voorgelegd.

[339]

A-442

Proposition d'ordonnance modifiant la loi du 14 août 1986 relative à la protection et au bien-être des animaux en vue d'interdire le fait d'attacher ou d'enfermer dans un espace restreint un chien de manière continue ou habituelle

Article 2 – am. 1

RÉSULTAT DU VOTE 16

79 présents

78 oui

1 abstention

M. le président.- En conséquence, le Parlement adopte l'amendement 1.

Article 2 (amendé)

RÉSULTAT DU VOTE 17

xx présents

xx oui

xx non

xx abstentions

M. le président.- En conséquence, le Parlement adopte l'article 2 tel qu'amendé.

[345]

Intitulé - am. 2

RÉSULTAT DU VOTE 18

79 présents

78 oui

1 abstention

M. le président.- En conséquence, le Parlement adopte l'amendement 2.

Intitulé (amendé)

RÉSULTAT DU VOTE 19

xx présents

xx oui

xx non

xx abstentions

M. le président.- En conséquence, le Parlement adopte l'intitulé tel qu'amendé.

[347]

Geheel

UITSLAG VAN DE STEMMING 20

79 aanwezig

78 ja

1 onthoudingen

De voorzitter.- Bijgevolg neemt het parlement het voorstel van ordonnantie aan. Het zal ter bekrachtiging aan de regering worden voorgelegd.

(Applaus)

[351]

A-457

Voorstel van ordonnantie tot wijziging van de wet van 14 augustus 1986 betreffende de bescherming en het welzijn der dieren om de toegestane plaatsen voor de handel in dieren te beperken

Artikel 2 – am. 1

UITSLAG VAN DE STEMMING 21

79 aanwezig

57 ja

19 nee

3 onthoudingen

De voorzitter.- Bijgevolg wordt amendement nr. 1 aangenomen en wordt amendement nr. 2 zonder voorwerp.

Artikel 2 (geamendeerd)

UITSLAG VAN DE STEMMING 22

x aanwezig

x ja

x nee

x onthoudingen

De voorzitter.- Bijgevolg wordt het aldus gewijzigde artikel 2 aangenomen.

Geheel

UITSLAG VAN DE STEMMING 23

79 aanwezig

69 ja

10 onthoudingen

De voorzitter.- Bijgevolg neemt het parlement het voorstel van ordonnantie aan. Het zal ter bekrachtiging aan de regering worden voorgelegd.

(Applaus)

[359]

A-564

Conclusions de la commission tendant au rejet de la proposition d'ordonnance modifiant le Code bruxellois du Logement et visant à introduire la notion d'habitat partagé

RÉSULTAT DU VOTE 24

79 présents

51 oui

27 non

1 abstention

M. le président.- En conséquence, le Parlement adopte les conclusions de la commission tendant à rejeter la proposition d'ordonnance.

[361]

A-720

Besluit van de commissie tot verwerping van het voorstel van resolutie ter bestrijding van thuisloosheid door de Housing First-voorziening te versterken

UITSLAG VAN DE STEMMING 25

79 aanwezig

40 ja

16 neen

23 onthoudingen

De voorzitter.- Bijgevolg neemt het parlement het besluit van de commissie tot verwerping van het voorstel van resolutie aan.

[363]

M. David Leisterh (MR).- Monsieur le Président, je pense avoir commis une erreur. Oserais-je vous demander, dans votre grande magnanimité, de considérer le vote de mon groupe comme une abstention et non un rejet ?

M. le président.- Les services en prennent bonne note.

[379]

A-788

Conclusions de la commission tendant au rejet de la proposition de résolution visant à faire du Housing First l'outil principal de la lutte contre le sans-abrisme en Région de Bruxelles-Capitale

RÉSULTAT DU VOTE 26

79 présents

48 oui

25 non

14 abstentions

M. le président.- En conséquence, le Parlement adopte les conclusions de la commission tendant à rejeter la proposition de résolution.

[385]

A-733

Voorstel van resolutie ter bevordering van de deelname van niet-Belgen aan de verkiezingen in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest

UITSLAG VAN DE STEMMING 27

78 aanwezig

57 ja

6 neen

15 onthoudingen

De voorzitter.- Bijgevolg neemt het parlement het voorstel van resolutie aan.

(Applaus)

[391]

A-852

Conclusions de la commission tendant au rejet de la proposition de résolution visant à demander la création d'un collège d'arbitrage chargé d'étudier l'ensemble des scénarios permettant d'éviter la destruction du palais du Midi dans le cadre du chantier du métro 3

RÉSULTAT DU VOTE 28

78 présents

43 oui

30 non

5 abstentions

M. le président.- En conséquence, le Parlement adopte les conclusions de la commission tendant à rejeter la proposition de résolution.

[395]

A-604

Conclusions de la commission tendant au rejet de la proposition de résolution visant à améliorer l'accessibilité des personnes qui ont un trouble du spectre de l'autisme par la mise en place d'une « heure silencieuse » dans les magasins de la grande distribution à Bruxelles

M. le président.- J'attire votre attention sur le fait qu'il y a eu un changement lors de la séance plénière d'hier. Dans sa grande sagesse, le Parlement a décidé d'émettre un vote différent de celui effectué en commission. Nous allons, dans un premier temps, voter sur les conclusions de la commission. Ceux qui veulent rejeter le texte votent oui, ceux qui veulent qu'il soit adopté votent non. Après, nous procéderons à un autre vote au besoin.

[401]

RÉSULTAT DU VOTE 29

77 présents

76 non

1 abstention

M. le président.- En conséquence, le Parlement rejette les conclusions de la commission tendant à rejeter la proposition de résolution.

[405]

Proposition de résolution visant à améliorer l'accessibilité des personnes qui ont un trouble du spectre de l'autisme par la mise en place d'une « heure silencieuse » dans les magasins de la grande distribution à Bruxelles

Mme Joëlle Maison (DéFI).- Les auteurs du texte m'ont aimablement proposé de cosigner ce dernier.

[407]

De heer Arnaud Verstraete (Groen).- Groen ondertekent graag mee deze tekst.

De heer Pascal Smet (Vooruit.brussels).- Vooruit.brussels sluit zich eveneens aan bij het voorstel.

[411]

M. Ahmed Mouhssin (Ecolo).- Nous soutenons le texte, mais nous ne le cosignerons pas. Comme je l'ai dit hier, nous pensons qu'il va dans le bon sens, mais nous estimons qu'il ne va pas assez loin. Mais, comme il va dans le bon sens, Monsieur Weytsman, nous voterons en sa faveur.

[413]

M. Pepijn Kennis (Agora).- Nous avons organisé de nombreuses assemblées citoyennes et chacune d'entre elles s'est prononcée pour la lutte en faveur de l'inclusion. Ce sujet n'a pas été évoqué explicitement aujourd'hui, c'est pourquoi je ne voterai pas le texte afin de permettre au Parlement de voter à l'unanimité.

(Applaudissements)

RÉSULTAT DU VOTE 31

77 présents

77 oui

M. le président.- En conséquence, le Parlement adopte la proposition de résolution.

(Applaudissements nourris)

[421]

A-661

Voorstel van resolutie ter bestrijding van leeftijdsdiscriminatie

UITSLAG VAN DE STEMMING 32

78 aanwezig

74 ja

4 onthoudingen

De voorzitter.- Bijgevolg neemt het parlement het voorstel van resolutie aan.

(Applaus)

[423]

A-875

Voorstel van resolutie voor de oprichting van een kazerne van de civiele bescherming in of in de buurt van Brussel

UITSLAG VAN DE STEMMING 33

76 aanwezig

58 ja

3 neen

15 onthoudingen

De voorzitter.- Bijgevolg neemt het parlement het voorstel van resolutie aan.

[425]

A-879

Gunstig advies zonder voorbehoud betreffende de begrotingswijziging nr. 2 van het dienstjaar 2023 van de Franstalige instelling belast met het beheer van de materiële en financiële belangen van de erkende niet-confessionele levensbeschouwelijke gemeenschappen en erkende centra voor morele dienstverlening van het administratief arrondissement Brussel-Hoofdstad

UITSLAG VAN DE STEMMING 34

78 aanwezig

77 ja

1 onthouding

De voorzitter.- Bijgevolg brengt het parlement een gunstig advies zonder voorbehoud uit.

[427]

A-891

Proposition de modification des articles 34 et 171 et de l'annexe I du statut du personnel des services permanents du Parlement

RÉSULTAT DU VOTE 35

77 présents

76 oui

1 abstention

M. le président.- En conséquence, le Parlement adopte la modification du statut du personnel des services permanents du parlement.

- *La séance plénière du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale est suspendue à 17h19.*

- *La séance plénière du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale est reprise à 17h23.*

SCRUTINS SECRETS EN VUE DE LA PRÉSENTATION D'UNE LISTE DOUBLE DE CANDIDATS À UN MANDAT VACANT DE MEMBRE DE LA COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES

Second candidat - Résultat

Nombre de voix émises :

Votes blancs et nuls :

Nombre de votes valables :

Mme Cécile Mairy qui obtient la majorité absolue des voix et le plus grand nombre de scrutins est présentée comme seconde candidate à un mandat vacant de membre de la Commission royale des Monuments et des Sites de la Région de Bruxelles-Capitale.

La séance est close.

Prochaine séance plénière sur convocation du président.

- *La séance plénière du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale est levée à 17h23.*